

# Délibération

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 18 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BEGUIN Jean-Claude	à BERNARD Joseph
BOUCHER Gaëlle	à RASLE-ROCHE Morgan
CLEC'H Vincent	à CONNAN Josette
DOYEN Virginie	à LE GAOUYAT Samuel
INDERBITZIN Laure-Line	à CHARLES Olivier
LE GALL Annie	à PRIGENT Marie-Yannick
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
ROLLAND Paul	à PRIGENT Christian
TALOC Bruno	à BURLOT Gilbert
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOETE Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; HAGARD Elisabeth ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE JANNE Claudie ; LE MEUR Frédéric ; LEYOUR Pascal ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	62
Procurations	10
Absents	16

Date d'envoi de la convocation  
Mercredi 12 octobre 2022

DEL2022-10-193

AFFAIRES JURIDIQUES**MISE A DISPOSITION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE PLOUBAZLANEC, CENTRE DE DÉCOUVERTE MARITIME MILMARIN**

Dans le cadre de sa politique culturelle et touristique, la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo a eu pour projet, dès 2012, la création d'un espace de découverte de l'histoire maritime de son territoire, regroupant un centre de découverte de la marine marchande et le musée associatif Mémoire d'Islande.

Par délibération du 25 septembre 2012, le Conseil communautaire de Paimpol-Goëlo a décidé que le centre de documentation relatif à la marine marchande, issu de la donation consentie à la Communauté de Communes par l'association de navigants ANAC, prendrait place dans une partie de l'ancien presbytère de la commune de Ploubazlanec.

Ainsi, la commune de Ploubazlanec met à disposition le foncier nécessaire et la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

Par délibération du 29 octobre 2013, le Conseil communautaire de Paimpol-Goëlo a autorisé le Président à signer toutes les pièces contractuelles utiles à la réalisation de cette opération.

Par délibération du 28 mars 2015, le Conseil municipal de Ploubazlanec a autorisé la Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'ancien presbytère.

Le Centre de découverte Milmarin, inauguré en juin 2017, n'a pas fait l'objet d'une convention signée entre la commune et l'ancienne Communauté de Communes Paimpol-Goëlo.

Ainsi, il est proposé de régulariser la situation par la signature d'une convention de mise à disposition, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de 40 ans et un préavis de 12 mois. Cette mise à disposition est à titre gratuit.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire de Paimpol-Goëlo en date du 29 octobre 2013, autorisant le Président à signer toutes les pièces contractuelles utiles à la réalisation du centre de découverte ;

**Vu** les délibérations du conseil municipal de Ploubazlanec en date du 28 mars 2015 et du 14 septembre 2022, autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'ancien presbytère ;

**Considérant** la nécessité de régulariser la mise à disposition de l'ancien presbytère de Ploubazlanec à l'agglomération ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du centre de découverte maritime, Milmarin, ainsi que les éventuels avenants.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yvon SIMON